

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



NOTRE BALANCE COMMERCIALE : Direction générale des Douanes vient de communiquer les chiffres de notre commerce extérieur en avril et pour les quatre premiers mois de 1932. Pour ces quatre mois, notre Balance commerciale accuse un déficit de 3 milliards de francs.

LE MILDIOU a été constaté dans le département d'Alger, le 11 mai, et dans tout le Languedoc, du 15 au 18 mai. Maintenant que les spores sont multipliées, la plus grande activité s'impose pour les sulfatages.

PROHIBITION DE NOS FRAISES ET TOMATES : En application de l'article 1^{er} du décret allemand du 23 février 1932, l'importation et le transit des tomates et des fraises d'origine de France sont interdits en Allemagne.

BULBES ET OIGNONS : Le Journal Officiel du 11 mai a publié un avis du Ministère de l'Agriculture, aux termes duquel, à titre exceptionnel et provisoire, l'importation des plantes vivantes, des oignons, rhizomes, bulbes et cayeux en provenance des Pays-Bas est autorisée jusqu'à nouvel avis.

A BRUXELLES se tiendra, du 10 au 12 juin, le 43^e grand concours national d'étalons et de juments de la race de trait belge, doté de 235.000 francs de prix.

UN CONGRES DE LA FORET se tiendra à Bordeaux du 18 au 20 juin. Toutes questions concernant le pin maritime, les produits résineux, le chêne-liège et le châtaignier y seront traitées.

VOUS LIREZ TOUS
Samedi prochain,
notre nouveau et mystérieux
feuilleton :
LE MYSTÈRE
DE
MALBACKT
de l'auteur réputé
Max Du Veuzit

PAPERASSERIE

Pour quatre allumettes

On a pu lire, ces temps derniers, au « Journal Officiel », le décret suivant :

« Vu la loi du 2 août 1872 ; la loi du 15 mars 1873 ; vu l'article 6 de la loi du 29 septembre 1917 ; vu les décrets du 30 décembre 1917, 27 janvier 1912, 1^{er} octobre 1917, 26 mai 1919, 14 février et 24 août 1921, 7 mai 1923, 15 juin et 31 juillet 1925, 3 avril, 28 avril, 9 mai, 1^{er} juin et 10 août 1926, 4 janvier 1928, 29 juin 1930 et 23 mai 1931... »

Vingt-deux lois et décrets rappelés ! Après ces références l'administration aura la conscience tranquille. Mais quelle grande réforme nous annonce-t-elle ?

Sur le rapport du Ministère du Budget,

» Décrète :

» Article premier. — L'Administration des manufactures de l'Etat est autorisée à ramener de 28 à 24 allumettes la contenance des pochettes d'allumettes plates en bois, désignées dans la nomenclature sous le n° 1031.

Et ce n'est pas encore sûr que vous ayez vos 24 tisons !

Ne donnez pas à manger ou à boire aux chiens, dans des récipients destinés à la nourriture humaine.

Les Allocations familiales dans l'Agriculture

Les allocations familiales, rappelés-les en deux mots, sont dues à l'initiative du patronat.

Ce sont des chefs d'industrie, en effet, qui, émus d'une part de la situation dans laquelle se débattaient des ouvriers chargés d'enfants, et soucieux d'autre part d'apporter, dans leur sphère d'action, une contribution à la lutte entreprise contre la dépopulation, ont décidé d'ajouter au salaire normal des allocations journalières proportionnelles au nombre d'enfants en bas âge à la charge de leurs salariés.

Très rapidement, presque simultanément, ces chefs d'industrie, dont il faut louer le sentiment social et national, ont montré de plus leur clairvoyance en créant une caisse dite de Compensation. Leur initiative, si elle restait isolée, risquait, en effet, de leur attirer une concurrence déloyale de la part d'industriels réfractaires à un si noble sentiment, mais, de plus, aurait eu une contrepartie désastreuse contraire au but général cherché, puisqu'elle favorisait, dans d'autres usines, au détriment des pères de famille, le recrutement d'ouvriers célibataires.

De cette caisse de compensation, où chaque patron affilié verse des cotisations proportionnelles à l'importance de sa main-d'œuvre, ressortent ensuite, sans distinction d'attribution, les sommes allouées par enfant de moins de treize ans, aux ouvriers, pères de famille, employés dans ce consortium d'industries.

Cette œuvre excellente a fait ses preuves. On a voulu en étendre le bénéfice à l'agriculture.

Il y a peut-être quelque danger dans le courant actuel d'opinions à vouloir toujours assimiler l'industrie agricole aux autres industries. Il est en effet impossible aux cultivateurs, comme peuvent le faire, dans une certaine mesure, industriels et commerçants, d'incorporer dans le prix de vente de leurs produits ces charges nouvelles que leur imposent des lois sociales, excellentes en principe : assurance contre les accidents du travail, assurances sociales, et de main allocations familiales. A ces charges nouvelles, l'agriculteur, lui, ne trouve donc pas de compensations immédiates.

Mais il serait injuste d'abord de penser que le patronat rural n'éprouve pas à l'égard de ses salariés ces mêmes sentiments sociaux. De plus, à défaut de ces raisons de cœur, de cet amour du prochain, un des plus beaux préceptes de la morale chrétienne, n'y aurait-il pas des raisons d'intérêt professionnel qui pousseraient les ruraux à adopter ces mesures d'équité sociale.

Est-ce un moyen de retenir à la terre une main-d'œuvre déjà si rare, que de lui assurer à la campagne moins de protection qu'à la ville ?

Au surplus, la discussion serait inopérante, car la loi, votée par la Chambre des députés et le Sénat, est promulguée au « Journal Officiel » du 12 mars 1932.

Cette loi en 10 articles, modifiant les titres III et V du livre 1^{er} du Code du travail, rend obligatoires les allocations familiales en faveur de tous les salariés employés en France.

Le principe en est le suivant :
« Tout employeur occupant habituellement des ouvriers ou des employés, de quelque âge et de quel que sexe que ce soit, dans une profession industrielle, commerciale, agricole ou libérale, est tenu de s'affilier à une Caisse de compensation ou à toute autre institution agréée par le Ministère du Travail, constituée entre employeurs et vue de répartir entre eux les char-

Un Brin de Causette...



On vient de m'envoyer un numéro spécial du « Journal des Exposants contre la Vie Chère ». Pourquoi c'est qu'on m'envoie ce canard là, quand j'en ai ren à exposer à la capitale... pas même des poils de lapins angoras ! Mais d'abord voyons de quoi qu'il en retourne là dedans ?

« La 1^{re} Exposition Nationale contre la Vie Chère, la plus utile des Expositions de l'Epoque, du 1^{er} avril au 30 juin 1932, au Palais du Commerce, de l'Industrie et des Arts, superficie 6.000 m², 51, rue des Francs-Bourgeois, Paris-4^e... »

« Au Public de Paris, aux Consommateurs, pourquoi vous devez visiter cette Exposition. — Parce qu'elle a pour but de vous faire connaître les Commerçants et Industriels qui ont pris l'initiative de la lutte contre la vie chère et qu'il est de votre devoir de les encourager par des achats nombreux... »

« Si la première Exposition contre la vie chère parvient, comme nous l'espérons, à faire baisser le prix de la vie, elle aura bien mérité du pays, qui n'attend qu'un mouvement de ce genre pour retrouver sa légendaire prospérité. »

V'la qu'est ben prêché et qui m'a l'air d'une trouvaille ! Y construisant au cœur de « Paname » un palais à la hauteur, de vingt-cinq boisselles, Y battant la grosse caisse pour inviter tous les commerçants, (les bons et les fricoteurs) : Epiciers, Bouchers, Triplics, Boulangers, Charentiers, Crémiers, Restaurateurs, Modistes, Chapeliers, Marchands de Chaussures, Vêtements, Pompes Funèbres... Un coup de baguette magique et tous les prix diminuant d'un seul coup ! C'est point pu malin que ça... mais alors pourquoi qui l'ont point fait pu tôt, si le problème étant si facile à résoudre ???

Entre nous — et j'disais point ça pour les décourager — au lieu de tuer la Vie Chère, y ne feront que la ranimer un peu pu. — Comment donc ? — Pardi, les commerçants qui exposeront leur marchandise dans ce palais de jusque, qu'auront payé un stand à 200 francs le mètre carré, le gaz, l'électricité, les taxes, surtaxes, les charges, les pourboires, les affiches, les prospectus, la publicité, les impôts, sans compter leurs dépenses supplémentaires et leurs déplacements, croyez-vous qui seront point obligés d'ajouter terribles ces dépenses à leur prix de revient et de ramener leur camelote ?

Le vrai remède à la Vie Chère, m'est avis, que c'était putôt de diminuer les frais généraux, de réduire le grand train-train, que beaucoup menant depuis la fin de la guerre et de favoriser la production autant qu'on peut. Y en a combien comme ça qui cherchent à faire fortune au bout de dix ans, ou même de cinq ans, qui revendissent leur fond de commerce un joli prix, après avoir tiré tant qui pouvait sur la ficelle ! Par malheur, fallait ben que ça crac un jour ou l'autre. Le temps des « vaches grasses » est passé et c'est point en versant des larmes de crocodiles, ou en en mettant plein la vue aux acheteurs, qu'on le fera revenir.

Les commerçants de Nantes ont commencé à comprendre ça et c'est pourquoi qui nous annoncent dans les gazettes, pour le lundi 6 juin, une grande « Braderie » nantaise, ou que tous leurs marchands seront débarrassés sur la rue et liquidés pour une bouchée de pain. On liquidera pour sûr aussi des chopines, on fera des boniments et pis on verra ce qu'on verra... Râtez point c'est l'occasion Messdames !

Paul PICHELIN,
Membre de la Chambre d'Agriculture.

UN NOUVEAU DANGER POUR LES BLÉS :

Depuis quelques années, les cultivateurs de notre région ont constaté, en janvier, que leurs champs de blés présentent des irrégularités dans la végétation : certains emplacements portent des touffes souffreteuses, alors que le champ, de loin, paraît plein de santé.

Avec le temps la différence s'accroît ; les zones de dépérissement s'agrandissent, et dans les endroits atteints, on s'aperçoit que le blé n'est pas mort, mais qu'il n'arrivera pas à épier.

En regardant de près les tiges malades, on remarque que les feuilles, d'abord tachées, jaunissent entièrement et meurent, le collet se dessèche en partie ; les racines restent courtes ; par la suite quelques feuilles menues et d'un vert jaune se développent péniblement : le tallage est complètement entravé ; il ne se forme qu'une seule tige, d'ailleurs trop chétive pour porter un épi.

Dans certaines régions, et plus particulièrement, à notre connaissance, dans le nord de la Vendée et le sud-ouest de la Loire-Inférieure, la perte peut être évaluée parfois à un dixième de la récolte.

L'examen des touffes atteintes a montré que la maladie est causée par un champignon microscopique appelé le Septoria Graminum. D'autres Septoria, comme le S. Glumarum, s'attaquent aux épis, mais leurs dégâts sont insignifiants ; par contre, le S. Graminum peut être la cause, dans les

Le Septoria Graminum

années qui lui sont favorables, de sérieux dommages.

Le Septoria a surtout pris de l'extension cette année, à la faveur d'une fin d'hiver froide et humide qui a fait languir la végétation ; le parasite se développe surtout, en effet, quand le blé est déjà souffreteux.

Ce qu'il faut retenir, dès maintenant, c'est que la maladie n'est pas nouvelle : les cultivateurs se rappellent fort bien en avoir constaté la présence depuis quelques années ; jusqu'à maintenant, ils ne lui avaient attribué aucune importance parce qu'elle n'avait causé que des dégâts insignifiants, mais cette année, le mal est réel, et le déficit de la récolte que le Septoria va entraîner sera, pour certains, assez grave.

Il faut donc craindre l'extension du mal dans l'avenir, si on ne prend pas contre lui les précautions utiles.

Des recherches que nous avons faites jusqu'ici, il semble que les blés faits après pommes de terre soient plus atteints que les blés après trèfles ou après pâture : peut-être faut-il rattacher cette constatation au fait que le champignon se développe de préférence en terrain humide ; le sol est plus sec après trèfle ou après défrichement de pâture qu'après pommes de terre.

Certains blés résistent mieux que d'autres : le blé des Alliés, le blé D.C. Tournour paraissent moins touchés que le Vilmorin 23, lui-même plus résistant que le V. 27 et surtout que le Japhet, très sensible au Septoria.

Le chaulage des terres semble faciliter le développement du champignon parasite, et nous avons pu constater que dans un champ chaulé seulement sur la moitié, la partie chaulée était beaucoup plus parasitée que l'autre.

Pour le moment, les moyens de lutte contre le Septoria sont peu nombreux. Les savants des laboratoires signalent bien que les spores de cuivre empêchent la germination des spores du champignon, même à faible dose, mais il n'est guère possible de sulfater les blés comme on sulfat la vigne.

La maladie affectant surtout les terres humides, on s'efforcera de drainer de son mieux les terres lourdes où l'eau s'accumule facilement.

Enfin, ce qu'on peut faire, dès qu'on s'aperçoit qu'un blé est parasité par le Septoria Graminum, c'est de lui donner le maximum de vigueur, par l'emploi immédiat d'un engrais azoté assimilable.

L'expérience a montré que le nitrate de soude du Chili, épandu sur les endroits atteints à la dose de trois à quatre kilos par are, donne au blé (à la condition que l'épandage soit fait dès le début du mal) une vigueur de végétation qui lui permet de lutter contre le parasite. Quelques feuilles de la base sont évidemment condamnées, mais le blé se développant plus vite que le champignon, prend le dessus, talle normalement, et produit en dépit du Septoria.

P. CORMIER,
Ingénieur-agronome.

La Race bovine Normande en Loire-Inférieure



Un joli troupeau au pâturage, chez M. Joyau, le Marais-Gauthier, à Saint-Père-en-Retz.

Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

Nos Vignobles et la Crise Viticole

Au Congrès de la Fédération de la Viticulture française, à Avignon, les séances ont été fort mouvementées. Le Midi s'est déclaré nettement contre l'Algérie, demandant à ce que les vins de ce vignoble fussent traités comme des vins non français ! Ceci amena de pénibles scènes.

La C. G. V. C. O., suivie de l'Alsace et de la Bourgogne, a repris encore une fois de plus son rôle de médiatrice. Préchant concorde par la bouche de M. Gannier (Blois) elle vient encore d'écrire une fois de plus une belle page à l'actif du Centre et de l'Ouest, le pays de la modération !

Puis le Midi à grosse production a publié des comptes rendus aux termes desquels nous ne pouvions nous associer.

Ci-dessous les communications importantes que nous venons de recevoir de notre centre de Blois. Elles tiendront au courant nos fidèles vignerons nantais de la situation.

DE CAMIRAN,
Vice-Président de la C. G. V. C. O.

Déclaration

Le secrétaire général de la Fédération des associations viticoles régionales de France et d'Algérie nous a fait parvenir, le 5 mai 1932, en attendant la sténographie des débats, un compte rendu sommaire du Congrès d'Avignon.

Ce compte rendu a été publié dans « L'Action Viticole » du 28 avril 1932.

Le résumé des discussions soulevées par la question algérienne est manifestement tendancieux et dépourvu de toute objectivité. Mais l'analyse des déclarations faites par M. de Croze comporte une grave contre-vérité.

Le compte rendu indique, en effet, que M. de Croze a finalement fait une déclaration, au nom du Centre et de l'Ouest, ayant pour effet de constituer le bloc de la viticulture métropolitaine en face de la viticulture algérienne.

Le Conseil d'administration de la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest, après avoir entendu les explications de ses délégués au Congrès d'Avignon, reprouve hautement la fausse interprétation donnée aux déclarations de ses représentants.

La C.G.V.C.O., dont l'attitude — en ce qui concerne le problème algérien — n'a jamais variée, depuis sa constitution et sa première intervention au Congrès de Narbonne, en 1926,

Déclare qu'il est contraire aux intérêts de tous les vignerons de dresser les régions viticoles françaises les unes contre les autres, et notamment les régions métropolitaines contre l'Algérie.

Estime que, du point de vue national, des solutions de violence et de force — qui n'ont d'ailleurs aucune chance d'être acceptées par le Gouvernement et le Parlement — présentent les plus graves dangers. Que toutes les déclarations, a priori, sur la nécessité d'une égalité de traitement légal des départements algériens et des autres départements

français ont pour fâcheux effet d'envenimer le mal et de faire perdre de vue la recherche des solutions pratiques et des remèdes efficaces à la crise actuelle

Rappelle que cette crise est particulièrement douloureuse dans le vignoble du Bassin de la Loire et que la concurrence ruineuse des grands vignobles et de la production industrialisée de l'Algérie, de la Camargue, du Bas-Languedoc... n'échappe pas plus à la C.G.V.C.O. qu'aux autres groupements viticoles,

Considère que c'est dans la voie tracée, d'ailleurs imparfaitement, par la loi du 4 juillet 1931, qu'il convient de poursuivre l'aménagement du marché des vins — c'est-à-dire par une législation également applicable à toutes les régions françaises (Algérie comprise) comportant des réglementations adaptées à chaque région naturelle et ayant sur les régions de grosse production industrialisée — et sur les vignobles les plus favorisés — les plus lourdes incidences,

Déclare pourvoir son effort traditionnel de transaction et de conciliation — dans l'intérêt de la petite viticulture familiale et artisanale — à la condition expresse que ses intentions ne soient plus trahies et qu'on ne donne plus à ses interventions conciliatrices un sens agressif particulièrement déplacé,

Croît enfin, plus que jamais, à la nécessité de renforcer l'unité et la solidarité viticoles nationales, sans jamais perdre de vue l'intérêt général des consommateurs et du Pays.

Note sur les Questions viticoles

La crise viticole est indéniable. Elle est caractérisée par une rupture d'équilibre permanente entre la production et la consommation. Elle est infiniment plus grave dans les régions les plus septentrionales de culture de la vigne, en raison de la variabilité des récoltes (défaut d'insolation, maladies cryptogamiques, intempéries, etc.). Dans ces régions — Champagne, Centre-Ouest, Bourgogne — les frais de production sont si élevés et les résultats si aléatoires que les meilleurs terroirs sont abandonnés par les petits vignerons qui les possèdent. La viticulture familiale et artisanale peut difficilement résister à la concurrence de la viticulture industrialisée des régions méridionales et de l'Algérie.

Les régions du Centre-Ouest, de la Bourgogne, de la Champagne, de l'Alsace n'ont eu aucune responsabilité dans la crise. On n'y constate ni l'accroissement des plantations, ni la recherche systématique des hauts rendements au détriment de la qualité, ni la constitution de grandes entreprises viticoles, comme ailleurs.

La loi du 4 juillet 1931 a eu pour objet de sauvegarder la viticulture familiale et artisanale des régions les moins favorisées, d'orienter les viticulteurs vers la qualité, de donner aux vœux des organisations viticoles préalablement consultées une sorte de confirmation légale — et surtout de résoudre le problème viticole algérien, sans porter atteinte à l'unité nationale.

Les Algériens ne pouvaient en effet admettre qu'on prit, à leur égard, des mesures d'exception et qu'on les assimilat, dans une certaine mesure, aux viticulteurs étrangers. Le Gouvernement Tardieu-Fernand David s'est efforcé d'élaborer une loi applicable à tous les départements français, y compris ceux d'Alger, de Constantine et d'Oran — dont les incidences seraient plus particulièrement lourdes pour l'Algérie et les grands vignobles du Languedoc et de la Camargue.

Il n'apparaît pas désirable de modifier les dispositions essentielles de la loi, savoir : taxes sur les hauts rendements, dont le produit doit être utilisé en faveur de la viticulture ; entrave aux plantations excessives, avec larges dérogations en faveur de la viticulture familiale et artisanale ; blocage d'une partie de la récolte, avec larges exonérations à la base ; distillation des excédents...

Il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur cette loi qui devra, sans doute, être amendée. Mais, de même que la politique du blé suivie depuis le 1^{er} novembre 1929 a empêché l'effondrement des cours du blé, la loi du 4 juillet 1931 a enrayer la chute verticale du prix du vin, qui eût ruiné la plupart des petits vignerons de la métropole.

Parmi les modifications qui sont actuellement suggérées au statut actuel de la viticulture, il en est deux qui méritent une mention particulière.

C'est d'abord celle qui concerne la distillation : retour à la loi de 1906, libre distillation, etc... Les groupements viticoles qui ont longuement étudié ces questions gardent généralement une attitude très réservée. Ils redoutent que certaines dispositions, très séduisantes d'apparence, n'apportent un trouble profond dans le marché des alcools et ne provoquent, en définitive, une chute des cours des alcools et des vins. Mais ils estiment qu'un assouplissement du régime

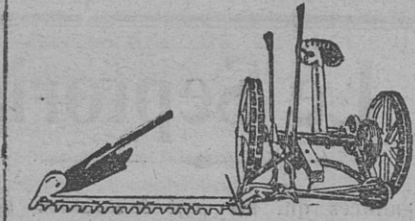
Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Grande souplesse d'articulation de l'accouplement et de la barre coupeuse ; tirage direct sur la charnière, avec ressort amortisseur. Long moyen, douceur de traction et grande stabilité.

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 3 lames, franco de port, et une garantie de 1^{er} ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1932, derniers perfectionnements :

Barre 1 m., att. à 1 cheval : 1.775 fr.

Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chx ou lim... 1.850 »

Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux... 1.925 »

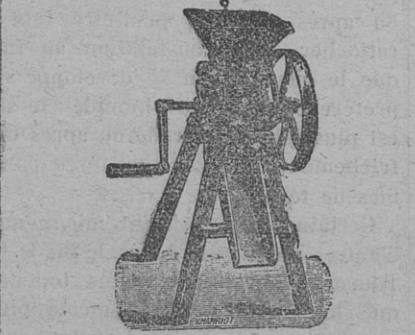
Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, pour ces trois modèles : 225 fr.

Autres marques, nous consulter.

Concasseurs

Cylindres en acier trempé : distributeur automatique par engrenages, mécanisme de réglage ; coussinets bronze.



Modèle à bras, sur pieds bois :

N° 1 débit 80 litres... 408 fr.

N° 2 — 100 — ... 456 »

N° 3 — 130 — ... 560 »

Modèle au moteur, sur bâti fonte :

N° 2 débit 150 litres... 536 fr.

N° 3 — 250 — ... 656 »

N° 3 bis — 350 — ... 864 »

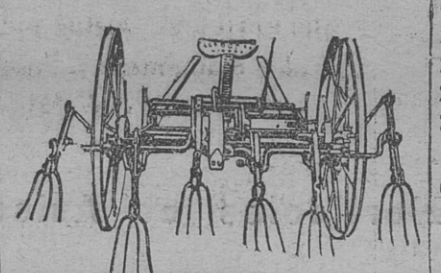
N° 4 — 450 — ... 1.072 »

Prix départ. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.

Faneuses

Modèles à fourches, engrenages renforcés ; bielles extérieures doubles avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort indéformable.

Paliers graisseurs du vilebrequin à bague. Roues 1 m. 30 renforcées avec bandage acier. Relevage au pied et à la main, avec ressort d'équilibre. Embrayage perfectionné. Travail 2 mètres.



Avec 6 fourches en 1 pièce. 1.095 fr.

Modèle léger, à roues basses 1.020 »

Livrées montées, port rembourré sur facture (gares grands réseaux).

Remise aux adhérents.

Faneuses Rotatives à 6 rangs de dents. Largeur 2 m. 15, 1.770 francs.

Tous modèles. Nous consulter.

Prix valables jusqu'à épuisement des quantités retenues par le Syndicat

Hache-Paille

A bras sur 4 pieds bois

N° 4 Bouche 130 m/m débit 50 k. 298 »

N° 5 — 195 m/m — 90 k. 408 »

N° 6 — 197 m/m — 90 k. 489 »

N° 7 — 210 m/m — 100 k. 510 »

Au manège ou au moteur, pieds fonte

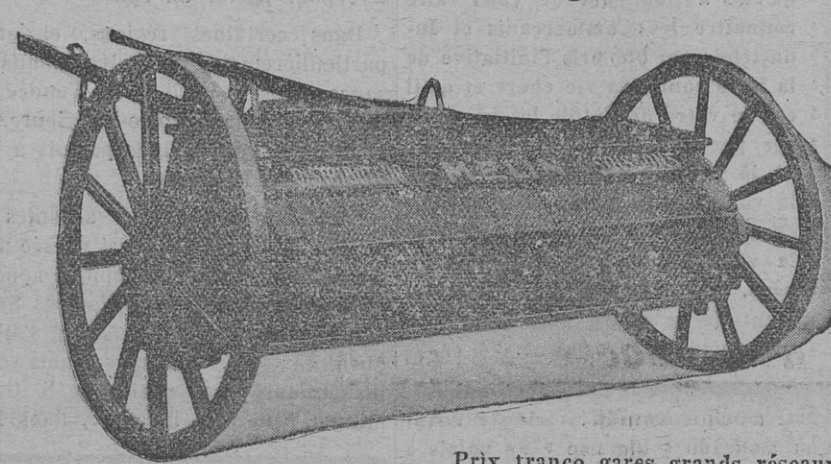
N° 11 Bouche 197 m/m débit 190 k. 578 »

N° 13 — 210 m/m — 240 k. 935 »

Tous ces modèles, sauf le N° 4, ont deux longueurs de coupe : 6 et 12 millimètres. Modèles à plus gros débit sur demande.

Prix départ usine et remise à nos adhérents.

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction.

Larg. d'épandage : 1^{re} 50... 1.940 fr.

— — — 1^{re} 75... 1.970 »

— — — 2^{me} ... 2.000 »

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Râteaux

Entièrement en acier ; dents plates, embrayage très doux. Roues renforcées avec large bandage à nervures de roulement. Pédale soulevant les dents pour reculer. Siège à ressort réglable. Fonctionnement doux et silencieux. Modèles robustes, simples et durables.

Type Fort, roues 1 m. 40 avec coussinets à rouleaux :

22 dents, larg. travail 1^{re} 05. 930 fr.

24 — — — 2^{me} 10. 960 »

26 — — — 2^{me} 25. 990 »

28 — — — 2^{me} 40. 1.020 »

Machines livrées franco (transport déduit sur facture).

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Abreuvoir "LE MODERNE"



Série courante, demi-rond, avec pieds, hauteur 0 m. 65.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

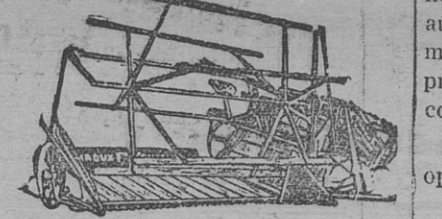
Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Lieuses

Nouvelles lieuses renforcées, solennement étudiées. Robustesse des organes ; grande simplicité ; vilebrequin en acier forgé d'une seule pièce. Graissage facile ; fortes toiles ; roues renforcées ; faible largeur de voie ; emplacement des leviers évitant tout accident. Nouvel modèle très précis, ne donnant aucun ennui au conducteur.

Machine garantie 10 ans.



Dernier modèle tout acier

Coupe 1^{re} 50 avec chariot... 6.300 fr.

— 1^{re} 80 — ... 6.450 »

— 2^{me} 10 — ... 6.700 »

Grand porte-gerbes... 250 »

Conditions pour nos adhérents.

Ficelle-Lieuse

Sisal blanc de toute première qualité. Par balles de 25 kilos garantis. Longueur, 330 à 335 mètres au kilo ; résistance à la rupture, 45 kilos. Régularité parfaite de filage.

Prix : 380 francs les 100 kilos.

Remise aux adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Remise à nos adhérents.



Poiriers et Pommiers

L'ÉBOURGEONNEMENT ET LE PINCEMENT

Les Manuels d'arboriculture spécifient, comme traitement à appliquer aux poiriers et aux pommiers, en mai, l'ébourgeonnement suivi d'un premier pincement et, pour juin, la continuation des pincements.

Voyons en quoi consiste ces deux opérations subséquentes :

L'ébourgeonnement est une opération pratiquée immédiatement après la taille, lorsque la végétation naissante a donné le jour aux petits bourgeons. Chaque année, en cette saison, on pratique l'ébourgeonnement sur les prolongements afin d'obtenir des branches fruitières d'égale vigueur, espacées régulièrement à douze ou quinze centimètres.

Prenons comme exemple le prolongement vertical d'une palmette d'espalier. Nous remarquons que la sève s'est d'abord portée à l'extrémité et a fait développer les yeux les plus élevés, tandis que ceux de la base sont restés petits et ne grandiraient pas si on ne leur venait en aide. C'est pour cela qu'on ébourgeonne et qu'on enlève, avec la pointe de la serpette, les deux premiers bourgeons qui avoisinent celui du prolongement, on a recours pour les remplacer aux yeux stipulaires ou, si vous préférez, supplémentaires, qui les accompagnent, moins vigoureux. Les bourgeons situés en arrière, entre le mur et l'espalier, et ceux nés en avant sont également supprimés, si toutefois ils ne servent pas à combler un vide. Cette suppression produit aussitôt une déviation de la sève qui se porte vers les yeux de la base et provoque leur développement en dards ou en brindilles. Le dard est un petit rameau de quelques centimètres de longueur, lisse la première année, ridé circulairement les années suivantes et toujours surmonté d'un œil pointu. La brindille est le développement grêle d'un œil ayant reçu un peu plus de sève que le dard et qui est d'une production plus facile à faire fructifier que celle de celui-ci, car souvent la brindille possède un bouton à fruit à son extrémité l'année même de son développement. L'évolution des dards et des brindilles est au besoin accentuée par des incisions pratiquées au moment de la taille.

Plus tard, on pratique un autre ébourgeonnement aux mêmes endroits que le premier, c'est-à-dire là où sont nés les bourgeons stipulaires deux par deux ; étant donné que, de deux branches fruitières, c'est la plus faible qu'il est le plus facile de mettre à fruit, c'est le plus fort de ces bourgeons qui doit disparaître.

Enfin, l'ébourgeonnement se pratique aussi sur les branches fruitières, de manière à ne laisser sur chacune qu'un bourgeon ou deux comme « tire-sève ».

Le pincement est une opération consécutive à l'ébourgeonnement proprement dit, qui consiste à supprimer une partie d'un bourgeon herbacé, sans employer d'instrument tranchant et qui a pour but d'empêcher la sève de se dépenser inutilement, de la renvoyer vers les yeux, dards ou brindilles que l'on veut mettre à fruit et de favoriser la fructification si elle se présente. Il ne faudrait pas croire cependant que, pour obtenir ces résultats, il faille sans méthode pincer, tous les bourgeons à la fois ; cette opération serait la plus mauvaise qu'un arbre puisse supporter. Les bourgeons étant, en effet, avec les feuilles, des organes respiratoires de l'arbre, les pincements simultanés lui sont absolument pernicieux par le fait qu'ils le privent subitement d'une partie importante de ces organes. Les pincements doivent donc être faits avec mesure et avec discernement, en tenant compte qu'ils peuvent être plus radicaux sur un arbre vigoureux qui se met difficilement à fruit que sur un arbre chétif.

Dans cet ordre d'idées, et en observant qu'il faut agir en plusieurs fois, on commence le traitement sur les bourgeons les plus vigoureux, ceux par exemple avoisinant le prolongement, puis plus tard on le continue sur les bourgeons tire-sève situés aux extrémités des branches fruitières. De cette manière et au bout d'un certain temps, tous sont pincés, sauf le bourgeon de prolongement et l'arbre n'en souffre pas.

Les bourgeons de poiriers et de pommiers, quels qu'ils soient, ont à leur base un groupe de feuilles dépourvues d'yeux à leur aisselle ; on ne compte pas ces feuilles en procédant au pincement ; de telle sorte que celui-ci est effectué à une, deux, trois ou quatre feuilles, celles de la

base ne sont pas comprises dans ce nombre. Ce fait n'existe pas dans le faux bourgeon dont toutes les feuilles sont munies d'un œil.

Dans les parties plus âgées de l'arbre, on ne doit conserver sur chaque couronne qu'un seul tire-sève, lequel est pincé suivant le nombre de dards qui se trouvent au-dessous de lui : à une feuille ou sous la rosette, quand le nombre des dards dépasse trois ; à deux feuilles quand il y a deux ou trois dards, etc. Il n'est d'ailleurs pas interdit de faire exception à cette règle, car à telle branche fruitière vigoureuse il est quelquefois nécessaire de conserver deux bourgeons tire-sève, ou à telle autre vigoureuse également poss

MARCHES DE LA VILLETTE												
Du Lundi 23 Mai 1932												
ANIMAUX	Amarrés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif					
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra		
Bœufs.....	2.262	2.190	9 30	7 60	6 40	10 00	5 58	4 18	3 20	6 20		
Vaches.....	1.108	1.080	9 30	7 30	6 10	10 50	5 58	4 00	3 05	6 70		
Taureaux.....	567	550	6 60	6 00	5 50	7 10	3 95	3 30	2 75	4 40		
Veaux.....	2.426	2.300	12 00	9 80	8 70	13 60	7 20	5 58	4 78	8 43		
Moutons.....	10.309	10.200	15 30	11 40	9 60	17 40	7 65	5 30	4 22	8 70		
Porcs.....	2.650	2.650	10 42	9 14	6 42	10 86	7 30	6 40	4 50	7 60		

Le Sel et les Fourrages

Le sel, à la fois aliment et condiment, est aussi indispensable aux animaux qu'à l'homme. L'action du sel dans l'organisme est complexe ; il excite l'appétit en stimulant les sécrétions de l'estomac et favorise la digestion.

Les animaux qui en consomment, utilisant mieux les aliments, ont une vigueur plus grande, résistent, par conséquent, mieux aux fatigues et aux maladies, en un mot profitent mieux, l'engraissement est plus rapide.

Mais c'est surtout les vaches laitières qui en retirent les meilleurs effets. Le lait contient par litre de 2 gr. 5 à 3 gr. de sel qu'il est nécessaire à l'animal de retrouver dans sa ration. De plus, une alimentation légèrement salée porte la bête à absorber plus d'eau et facilite sa lactation.

Mais, indépendamment de son emploi comme aliment, le sel, en agriculture, a une autre utilisation très importante pour la conservation des fourrages.

L'époque de la fénaison est trop souvent pour le cultivateur une époque de soucis, dus à l'inconstance de l'atmosphère qui rend les opérations de fénaison très difficiles à effectuer dans de bonnes conditions. De la récolte du fourrage en bon état et de sa bonne conservation dépend cependant en grande partie la solution du problème d'alimentation des animaux pendant la plus grande période de l'année et principalement pendant la période d'hiver, où le fourrage est rare. Il importe donc à tous points de vue que le foin soit bien récolté et se conserve avec toutes ses qualités nutritives.

C'est ici que le salage du foin donne des résultats intéressants.

Cette pratique connue et employée depuis longtemps, toujours avec succès et avantage, a été précisée et mise au point ces dernières années sous le nom de méthode de Solages, du nom de son propagateur.

La technique de la méthode est relativement simple et facile, même pour ceux qui la pratiquent pour la première fois, et malgré quelques erreurs d'emploi peu graves, les résultats obtenus ont toujours satisfait ceux qui l'ont essayée.

Elle consiste en ceci :

1° Couper le fourrage ou le foin

Fabrique de Meubles - Sièges
Félix DELAROUX Fils
Ancien - Moderne
Gros - Livraison Domicile - Détail
21-27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES

2° Laisser ces andains sur place sans y toucher jusqu'à ce que le fourrage soit à peu près aux trois quarts sec, c'est-à-dire jusqu'au moment où les tiges, étant encore flexibles, il commencerait à perdre ses feuilles.

3° Rassembler ce fourrage aux trois quarts sec et rentrer sur les voitures tel quel.

4° Le décharger dans le lieu habituel, granges, hangar, en l'étendant en couches de 30 à 40 cm. d'épaisseur, sans le tasser.

5° Répandre sur chaque couche, à la volée, du sel dénatré, à raison de 2 kg. de sel pour 100 kg. de fourrage. La dose maximum étant de 3 kg. et la dose minimum de 1 kg. Cette dose se détermine à vue d'œil. Les cultivateurs étant habitués à estimer assez exactement le poids de leurs fourrages.

6° Continuer le tas, couche par couche, en traitant chaque couche de la même façon.

REMARQUES. — En cas de pluie pendant la fénaison, attendre pour rentrer le fourrage que celui-ci soit ressuyé, c'est-à-dire qu'il retrouve l'état de siccité voulu, trois quarts sec, comme dit précédemment. En cas d'impossibilité, par suite d'intempéries persistantes, on peut rentrer le foin un peu plus vert en augmentant la dose de sel que l'on portera à 4 %.

Telle est la méthode intégrale, mais dans beaucoup de cas on peut employer la méthode de Solages atténuée, c'est-à-dire rentrer le foin plus sec et saler moins.

Dans tous les cas, même pour les fourrages récoltés dans de bonnes conditions, le salage est commandable. Absolument nécessaire pour éviter les moisissures et autres altérations qui peuvent se produire au cours de l'hiver, il améliore et rend acceptable également de mauvais fourrages qui, sans cela, auraient été refusés par les animaux et n'auraient pu servir de litières.

Un fourrage salé reste vert et souple, plus nutritif, sans déchets ni poussières.

Pour avoir les meilleurs résultats, il faut employer du bon sel. Les sels marins que nous procurons sont spécialement recommandés pour cela. Ils contiennent des traces d'iode dont l'influence sur la santé des animaux est incontestable.

Conseillons enfin de s'approvisionner de bonne heure si l'on veut être sûr d'être servi en temps voulu.

les Hollandais ferment leurs frontières aux produits agricoles français... mais certains d'entre vous continuent à acheter des superphosphates hollandais!!!

Sel pour Fourrages

Sel dénatré, par 2.000 kilos minimum, 39 francs départ Batz ; par détail, 42 francs.

N'attendez pas l'époque de la fénaison pour transmettre votre commande.

AVIS IMPORTANT

Rappelons que tout agriculteur peut employer du sel pour usage agricole et sans formalité jusqu'à concurrence de 500 kilos. Pour une quantité supérieure, fournir le certificat suivant établi par le maire de la commune :

Le Maire de.... arrondissement de.... département de.... certifie que M.... est agriculteur dans cette commune et qu'une quantité de.... kilos de sel dénatré peut lui être nécessaire pour les besoins de son exploitation.

....., le

(Sceau de la Mairie) Le Maire,

Ne pas oublier, en outre, de remettre à la Régie de sa localité l'acquiescement M.... est agriculteur dans cette commune et qu'une quantité de.... kilos de sel dénatré peut lui être nécessaire pour les besoins de son exploitation.

Pommade contre le Varro
5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots.

CULTIVATEURS non encore syndiqués

POUR 10 FRANCS de cotisation annuelle vous recevrez CE JOURNAL chaque semaine et bénéficiez des MULTIPLES AVANTAGES de notre Syndicat et de notre Coopérative.

REMLISSEZ DES AUJOURD'HUI le Bulletin ci-dessous et adressez-le nous 2, rue Scribe, à Nantes. Vous recevrez votre Carte d'Adhérent pour 1932 et recevrez de suite le journal.

Bulletin de Présentation

Je soussigné, désire adhérer au SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, en qualité de Membre ordinaire, à partir de l'année 1932 et pour le département de.....

M (1).....

Adresse :

Commune :

Bureau de Poste :

(1) Ecrire très lisiblement.

(Signature)

La Vie Syndicale

Rougé

A l'issue de l'intéressante réunion de dimanche dernier, à Rougé, furent élus deux nouveaux membres du Bureau, en remplacement de M. Masson, le regretté président, décédé en octobre dernier, et de M. Joseph Deniel, démissionnaire. Voici la composition du nouveau Bureau de notre SECTION AGRICOLE DE ROUGÉ :

Président : M. Marchand, la Grée-Potin.

Vice-Présidents : MM. Leparoux Honoré et Aulnette Louis.

Conseillers : MM. Joseph Levêque, Jean Touloup, François Choin, Joseph Lebreton, Louis Lonnais et Jean Bouju.

On nous avise qu'un grand nombre de syndiqués de Rougé n'ont reçu leur lettre de convocation que lundi dernier, soit le lendemain de la réunion ! De ce fait, beaucoup n'ont pu être touchés et nous le regrettons. La faute incombe au service de la Poste, toutes nos lettres d'invitation ayant été expédiées de Nantes le jeudi matin, 11 mai.

Aux Lauréats de notre Concours des Vins

Les lauréats recevront sous peu, directement par la poste, les récompenses qui leur ont été décernées par le Jury. Qu'ils veuillent bien patienter encore quelque peu.

Ce journal ne vous coûtera rien...

si vous effectuez vos achats chez les nombreux commerçants, qui accordent une remise à nos adhérents. UNE SEULE EMPLETTE (chaussures, vêtements, chapeaux, lingerie, bijouterie, maroquinerie, quincaillerie, etc...) PEUT VOUS REMBOURSER VOS 10 FR. DE COTISATION SYNDICALE...

BIEN MIEUX, sur toutes vos dépenses de ménage, ou d'exploitation, vous pouvez réaliser annuellement d'APPRECIABLES ECONOMIES et ce n'est là qu'un avantage accessoire du Syndicat.

Cent mille Propriétaires de 201 ont déjà réalisé plus de 700 MILLIONS d'ECONOMIES sur leur « budget-voiture » ... en préférant la 201 à une 9/10 CV : même service et plus d'agrément à l'usage ... 35 % d'ECONOMIE !

Peugeot

la nouvelle cond. int. **RAPIDE 201**

Impôt 6 CV moins de 8 lit. aux 100 **16.800 francs**

5, Quai Ile Gloriette **NANTES**

16, rue du Calvaire, St-NAZAIRE

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 30 mai. — Assérac, Moisdon-la-Rivière, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 31. — Bouguenais, Bourg-neuf-en-Retz, Le Loroux-Bottereau, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 1^{er} juin. — Guérande, Machecoul, Moisdon-la-Rivière, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 2. — Ancenis, La Chapelle-Heulin, Cordemais, Saint-Jean-de-Corcoué.

Vendredi 3. — Herbignac, Nort-sur-Erdre, Clisson, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 4. — Abbaretz, Saint-Etienne-de-Montluc.

Pour trouver TOUT ce que vous désirez ; pour vos achats, vos ventes, vos échanges..., utilisez nos petites annonces des OFFRES & DEMANDES.

Maisons de Commerce accordant des Remises à nos Adhérents

sur présentation de leur carte

Alimentation

GAILLARD-BRIAND, Emile Poupard et C^{ie}, successeurs, rue d'Orléans, 13, et Ile-Gloriette, 17, Nantes. Remise 2 % (sauf sucres, sels, cristaux).

Ameublement

FOURNIER-GUERIN, 4, place de la Duchesse-Anne, Nantes. Remise 5 %

NONDIN & FILS, 62, place Sainte-Elisabeth (près de la rue d'Erlon). Remise 3 %

MAISON MAGOT, 54, rue du Marché, Nantes, neuf et occasion. Remise 5 %

Automobiles

SOCIÉTÉ NANTAISE DES AUTOMOBILES PEUGEOT, 5, quai de l'Ile-Gloriette, Nantes.

Remise 5 % aux syndiqués de la Loire-Inférieure sur fournitures directes, autres que voitures et pneumatiques.

Bandagiste

JEAN DESCHAMPS, 9, rue Boileau, Nantes. Remise 5 %

Bazar

GRAND BAZAR DE LA BOURSE, F. Poirier, 50, rue de la Fosse et place de la Bourse, Nantes.

Remise 5 %

Bijouterie-Horlogerie

PAUL DIEDISHEIM, 2, rue Boileau, Nantes. Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie. Remise 10 %

ANDRÉ FAGOT, 24, rue de la Marine, Nantes. Bijouterie, joaillerie. Remise 10 %

H. CHAPPELLE, 17, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie. Remise 10 %

PAYIN-PISSOT, 11, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie. Remise 10 %

H. LANGLOIS, 19, rue de la Marine, Nantes. Joaillerie, antiquités. Remise 10 %

Bouchons

MARCEL NORMAND, 2, rue Guépin, Nantes. Articles de cave et Tonnelierie. Remise 5 % sur bouchons, articles de caves et les soins du vin.

Broderies

A. CHAPEAU, 8, rue Mathelin-Rodier, Nantes. Broderies or, argent

HERNIE

M. A. CLAVIERE, le grand Spécialiste de Paris, célèbre dans tous les pays du globe, a inventé pour supprimer la hernie, des Appareils qui sont uniques au monde.

5.000.000 (cinq millions) de Hernieux ont été, par eux, délivrés de leurs souffrances.

8.000 (huit mille) Docteurs-Médecins en recommandent chaque jour l'application à leurs malades.

L'honnêteté, la loyauté et la compétence de l'éminent praticien qui visite votre région, sont universellement connues et appréciées.

SAINT-NAZAIRE, vendredi 3 juin, Hôtel des Messageries (rue Ville-ès-Martin).

« Traités de la Hernie » des « Varices » et des « Affections abdominales » Conseils et renseignements gratuits et discrètement

A. CLAVIERE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS

« Toutes ces garanties, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, sont les causes de prodigieux succès qui accueillent partout les nouveaux Appareils brevetés de A. CLAVIERE, couronnés des plus hautes récompenses aux Grandes Expositions Universelles et Internationales »

Aussi toutes les personnes intelligentes et perspicaces qui ne se laissent pas prendre aux promesses mirifiques et aux réclames tapageuses, ne manquent pas d'assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être en allant voir le distingué Spécialiste des Etablissements A. CLAVIERE qui recevra, dans les villes suivantes :

NANTES, tous les jours sauf le dimanche, à la Succursale des Etablissements A. CLAVIERE, 8, rue Crébillon.

« Je veux qu'ils soient joyeux de votre retour, Marius, dit la jolie Maud. Nous avons une grande pile de dollars... Vous savez... cent mille... »

— Ils sont à vous, chérie... — Non ! vous êtes maître. Moi, je ne veux plus jamais compter. Vous ferez toujours pour moi.

Ainsi y eut-il beaucoup d'heureux dans la boutique de René Bridgeton.

Si Maud ne comptait plus, elle savait toujours vouloir. Grâce à cette vertu, les indécisions de caractère de son heureux mari devaient cesser de le balloter en toutes sortes de professions.

Il est devenu le propriétaire et le directeur d'une fabrique de parfums de Nice, d'où partent dans le monde entier les senteurs merveilleuses des « Fleurs de Provence ».

Il est déjà aussi le père d'un charmant blondinet, aux yeux bleus, dont le gazouillement répond à celui des oiseaux, sous les grands pins parolais de leur villa au bord de la mer, et qu'en souvenir de certaines heures grisesantes lui et sa femme ont baptisé « Canadian ».

Quand le cher bébé est couché, ils s'attardent souvent devant l'immensité bleue, enlacés, sous contre-jour, à rappeler leur beau roman.

Construit sur le mépris des dollars, l'amour qui cimente leur bonheur ne craint rien de l'avenir.

PIN

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 39

L'AMOUR MÈNE

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman inédit de Jean de BARASC

Les charmantes Américaines, appliquant instinctivement et cordialement la vieille tradition biblique : « Ton Dieu sera mon Dieu, ton pays sera mon pays », n'avaient pas fait le moindre effort pour retenir leurs jeunes époux aux Etats-Unis.

Pour la danseuse, l'attrait de voir Paris, la ville au renom magique, aurait suffi à l'enthousiasmer, si la perspective de devenir une vedette du black-bottom au Select Dancing, ne l'avait déjà délicieusement grisée.

Quant à l'heureuse légataire de cent mille dollars, devenue rêveuse au contact de son cher mari, elle se souvenait avec tant d'enchantement du beau pays de Provence où elle l'avait rencontré, que son plus ardent souhait était d'y vivre.

Comme elle distribuait généreusement des billets de dix et même cent dollars, à tous les Capoulade qui se plaignaient devant elle de quelque pénurie d'argent, Marius lui fit observer en souriant qu'elle oubliait peut-être un peu trop de calculer.

— No !... répondit-elle, charmante. Maintenant, je ne sais plus... Je suis très Française...

La cordialité de ces derniers jours que n'empoisonnait plus la peste de l'envie, fit naître, entre ces braves Capoulade rendus à leur bon naturel, la plus franche amitié — après tout, n'étaient-ils pas cousins ? Si bien que, débarqués au Havre, au lieu de filer chacun de son côté, ils résolurent de ne se quitter qu'au fur et à mesure de l'arrivée de l'un d'entre eux à la ville de son domicile.

Là, comme de juste, devaient être célébrés des adieux touchants dont le porte-monnaie de Mme Maud Capoulade de Cannes ferait les frais.

La première halte fut naturellement à Paris.

voir s'embrancher au dessert ces deux bons époux que les exigences extravagantes de l'oncle Capoulade avaient failli séparer.

Le soir, tout le monde avait rendez-vous au Select-Dancing.

La jeune épouse du directeur inaugura l'ère artistique nouvelle que sa présence promettait à l'établissement, en manifestant sans lésinerie ses talents et son académie aux yeux charmés des clients.

Parmi ceux-ci, un personnage au teint bronzé, à l'œil vif, vêtu à l'européenne, sauf le large ruban de soie qui lui ceignait la tête, se fit remarquer par l'exubérance de ses applaudissements — tellement que certains Capoulade intrigués eurent la curiosité de savoir qui il était.

Le maharadjah de Kelpoutuala, leur répondit un habitué de l'établissement, l'air profondément honoré de respirer le même air qu'un tel prince. Voici une dizaine de jours qu'il vient régulièrement ici. Il voyage en compagnie de son intend...

... Un Américain, parait-il.

Le maharadjah ayant exprimé le désir d'offrir à sa table une coupe de champagne à la jolie danseuse, celle-ci ne pouvait moins faire que de se rendre à une si haute invitation.

Or, pendant que ce noble personnage adressait en langue incompréhensible des compliments sans doute fort brûlants à la délicieuse étoile, le mari de celle-ci, regardant par hasard de ce côté, se crut soudain frappé de berline.

Il courut au cousin de Tarascon et au

cousin de l'estaminet.

— Examinez bien cet homme, leur dit-il. — Bon. On le vise. C'est le maharadjah de Kelpoutuala.

— Ne pensez-vous pas l'avoir déjà vu ? — Que dites-vous, bagasse ? Eh si ! Mais où diable ai-je aperçu cette figure de car...

— Té, vous ferez bien d'y aller voir, fit le cafetier. Le gaillard est entreprenant. Le maharadjah baisait en effet la main de la jeune Capoulade et, princièrement, montait peu à peu du poignet par le bras vers l'épaule.

— Bondiou ! s'écria brusquement le conseiller municipal de Tarascon, c'est l'Indien qui a emporté notre bonne galette ! C'est lui qui m'a refait de mille dollars sur la caisse municipale !

Les trois Capoulade encadrèrent soudain le maharadjah.

Décoiffé d'un geste brusque de son turban oriental, celui-ci se déconcerta.

Il reconnaissait trop bien lui-même ceux qu'il avait escroqués à Oklahoma, pour pouvoir douter de l'issue de son aventure.

En un clin d'œil, tous les cousins Capoulade avaient entouré leurs amis.

— C'est le faiseur de pardessus, dit le cafetier.

Cela suffit, « le Renard qui va fort » fut séance tenante passé à tabac, aussi parfaitement que s'il avait été un innocent manifestant saisi par une brigade centrale.

L'intendant du maharadjah partagea la distribution, puis tous deux furent emme-

nés au poste.

Il ne fut pas long de prouver que le prétendu prince hindou n'était qu'un escroc.

Il l'aurait été davantage de démontrer que l'argent dont il était détenteur appartenait aux Capoulade, si son intendant, incité par l'espoir d'une condamnation moindre, ne l'avait odieusement trahi en avançant tout.

Quelques télégrammes entre Paris et Oklahoma suffirent à établir le bien fondé des affirmations de tous les Capoulade, qui entrèrent ainsi dans une portion appréciable du legs de leur oncle.

Malgré sa prodigalité et les conseils expérimentés de l'aigrefin qui s'était institué son intendant, le pseudo-maharadjah n'avait en effet réussi à dépenser que le quart de ce qu'il avait si lestement escroqué.

Il était d'ailleurs en passe de faire fortune à Paris, ayant déjà reçu des invitations chez une marquise et chez plusieurs vicomtesses. « Le maharadjah de Kelpoutuala, ma chère ! » Ce titre suffisait à mettre à l'envers la tête des snobinettes.

Quelle peine qu'il nous en coûte, il faut cependant arriver à nous séparer de nos héros sympathiques. Comme eux-mêmes, à Dijon, à Lyon, où l'homme de Maurin devait embarquer pour ses montagnes, à Tarascon, à Marseille, aux Arcs, nous dirons un adieu ému à ceux qui s'arrêtent, leur extraordinaire voyage d'Amérique terminé.

Nous accompagnerons jusqu'au bout ceux que nous avons connus les premiers.

Leur première visite à Cannes fut pour

cialité chaussures de travail, Remise 5 %.

Chemiserie

MAISON LE PÉHIVE, Camboulive, Succr, 3, rue d'Orléans, Nantes. Chemiserie, lingerie, bonneterie et blanc. Remise 10 % (sauf sur marques et soldes).

Chirurgien-Dentiste

Ph. FIEUX, 13, rue Lafayette, Nantes. Remise 5 %.

Couronnes Mortuaires

A L'EGLANTINE, 1, rue du Moulin, Nantes. Remise 10 %.

Cycles

L. CHAPIN, Cycles Peugeot, 1, rue Strasbourg, Nantes.

Sur motos. Remise 3 %.

Sur vélos. Remise 5 %.

Sur accessoires. Remise 10 %.

DOCKS DES CYCLES, AUTOS, MOTOS, 50, rue de la Fosse, Nantes (angle de la rue Jean-Jacques-Rousseau). Remise 5 %.

Dentelles

PETIT JACQUES, 14, rue Grébillon, Nantes. Dentelles, broderies, mouchoirs, bonneterie. Remise 5 %.

Droguerie

DROGUERIE DU CHATEAU, P. Martinetty et C^e, 10, quai du Port-Maillard, Nantes. Remise 3 à 5 % (sauf sur certains produits).

Electricité

A VIVANT & SES FILS, 1 bis, avenue Carnot, Nantes. Remise 5 %.

Fourrures

FOURRURES CHARLES, 19, rue du Calvaire et 21, rue du Chapeau-Rouge, Nantes. Remise 5 % (sauf sur soldes).

AU SINGE PERLE, 4, rue Franklin, Nantes. Fourrures, pelleteries. Remise suivant importance de l'achat.

Parfumerie

SARRADIN, Parfumeur-Savonnier, 7, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 % et timbres Nantais.

Pharmacies

PHARMACIE LEMAITRE, 13, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

PHARMACIE DE LA PLACE ROYALE, H. Le Bonzec. Tarif réduit (accordé aux assurés sociaux), même pour commandes adressées par Poste.

GRANDE PHARMACIE DE PARIS, place Royale et rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 % sur tous les produits (eaux minérales et produits à prix imposés exceptés). Remise 5 % par L'Optique de Paris sur les articles de lunetterie.

Porcelaines

DUMIGRON, 9, rue de la Marne et 34, rue de l'Emery, Nantes. Porcelaines, faïences, cristaux, verreries etc... Remise 5 %.

Quincaillerie

L. DE ROUSIERS, 2, quai des Tanneurs, 1, place du Crique, Nantes. Remise 5 %.

Tissus

GEORGES GANUCHAUD & FILS, 13, 15, 17 et 19, rue de la Paix. Succursale, 5, rue Grébillon, Nantes. Remise 5 %.

AU PONT DE LA POISSONNERIE, A. Arrout, 1 et 3, quai Duguay-Trouin, 2, rue Bon-Secours. Tissus, Nouveauté et Confection. Remise 5 %.

AU PONT DE TOUSSAINT, Allopeau, 1, rue Petite-Biesse, Nantes. Tissus-Confection. Remise 10 %.

Vêtements

GRANDS MAGASINS DU PONT-NEUF, 20, rue d'Orléans, Nantes. Vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes et enfants. Remise 5 %.

AU SANS PAREIL, 10 rue du Calvaire, Nantes. Remise 5 % (sauf réclames et spécialités).

A LA BELLE FERMIERE, 12, rue J.-J. Rousseau, Nantes. Remise 10 %.

MAISON GARNAUD, 5, quai Fleisselles, Nantes. Remise de 5 à 10 %.

VETEMENTS H. PETIT, 8, place du Commerce, Nantes. Remise 5 %.

AUX TRAVAILLEURS, rue Dost-Anc, n° 52 (en face l'octroi de Pont-Rousseau), Nantes. Remise 10 %.

Vins

ENTREPOTS VINICOLES DE L'OUEST, 8, rue Haudaudine, Nantes. Remise 3 % sur vins de table. Remise 5 % sur vins fins et liqueurs (marques exceptées).

CLISSON

LE MAO, Chaussures, rue Basse-du-Château, à Clisson. Remise 10 %.

PHARMACIE MENEUX, rue des Halles, à Clisson. Remise 5 %. Spécialités et Eaux Minérales exceptées.

Service réservé à nos Adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

88. — Tonnes, barriques, futailles en tous genres. M. Henri Charon, 36, quai Malakoff, Nantes.

102. — Taureau Normand, inscrit, modèle concours, par « Val-de-Saire » 14 fois primé et « Primevère » inscrite au livre d'élite avec 5.391 kilos de lait et 324 kilos beurre en 10 mois. A. Letréguilly, éleveur, Subigny (Manche).

107. — Excellente occasion, Moto « Terrot » 2 H.P. 1/2, bon état, éclairage électrique, Soubiteux, train de pneus neuf. Bas prix. Ecrire ou s'adresser 37, rue Alexandre-Dumas, Nantes, de 12 heures à 14 heures.

108. — A vendre, beau Cocker, 18.

109. — A vendre, dans bonne maison, chienne Pointer Brack, 8 ans, arret parfait. 150 francs. S'adresser au Syndicat.

110. — A vendre : 1° Un couple de Hambourg pure race, magnifique coq un an, 55 francs; 2° un rouleau de tennis granit bleu, très forte monture fer.

111. — A vendre, moto « Labarre », 2 Ch. 1/2, bon état.

112. — A vendre : Œufs de canes Kaki-Cambell pures et croisées avec Nantais, de poules Leghorns et Wian-

PRIX-COURANT

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc..... 100 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 100 »
Issues de riz..... 75 »
Remouillage de fèves..... 78 »

Maïs pour volailles..... 85 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay..... 105 »

« LE TITAN »..... 105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins..... 105 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay..... 115 »

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé..... 130 »

Tourteaux Arachide « Armor » 100 »
Coprasi en pain logé 90 »

Sorgho..... manque

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes..... 87 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucraff » N° 1... 75 »
« Sucraff » N° 2... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 95 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédané, avoine, tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 107 »

Optima pour porcelets et truies..... 157 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS

VACHES ET VEAUX

Optima Lait..... 105 »

Optima pour engraissement des bœufs..... 107 »

Optima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

dotées blanches grandes pondeuses, de géantes noires de Challans, faverolles, pintades. Sujets adultes et poussins juv. Aviculture du Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz.

DEMANDES

49. — Ménage demande place jardinier, homme toutes mains, femme basse-cour.

50. — Chauffeur professionnel, vingt-cinq ans permis, douze ans dernière place, demande place saison balnéaire ou transport en commun. Ecrire ou s'adresser à M. Jean Pichaud, la Basse-Lande, Pont-Rousseau (L.-L.).

51. — On demande, pour région de Vallet, ménage sérieux, libre d'ici septembre, pour aide culture, vignes et terres.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse..... 86 »
Son mélassé Say, 50 %..... 103 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »

Farine de viande..... 180 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 135 »

Provende « LAPOX » pour lapins..... 120 »

Farine de Poisson supérieure..... 225 »

Viande extra..... 225 »

Coquilles huîtres..... 60 »

Sur wagon départ Nantes.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 59 »
(logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres..... 113 »
(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 35 fr.

10 litres, La Délicate, logés franco gare, 66 fr.

5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 29 fr.

10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 57 fr.

28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 4 fr. 60 le litre.

Mais de Semence

Mais rous des Landes..... 115 »
départ Saint-Mars-du-Désert ou Sainte-Pazanne.

Mais Bulgare..... 95 »
départ Carquefou ou Saint-Mars-du-Désert.

Mais Carcassonne..... 150 »
départ Basse-Indre.

Le tout aux 100 kilos.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garant pur..... 280 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or..... 290 »

Les 100 k, départ Nantes.

Produits Viticoles

Sulfate cuivre suivant marque française ou belge..... 170 »

Bouillie Azur..... 195 »

Bouillie Barousse, par caisse de 12 paquets de 2 kilos, 230 fr. les 100 kilos, départ Nantes.

Bouillie Maclefield, caisse de 25 paquets de 2 kilos, bouillie 60 %, 210 fr.; Bouillie 50 %, 195 fr., les 100 kilos, départ Nantes.

Pour livraison par sacs de 50 kilos, majoration de 15 fr. par 100 kilos.

Sulfostéatite, les 100 kil. 140 »

Soufre..... 130 »

Arséniate de plomb, 40 fr. le bidon de 4 kilos.

« Collosoufre », 16 fr. le flacon de 500 grammes, ou 30 fr. le flacon de 1 kilo.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPÉRATIVE a payé les blés entre :

156 et 158

suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 26 mai.

Blé moralement sans ail, base 73 kilos reversibles..... 158

Blé sans ail, base 73 kilos..... 159

Avoines grises ou noires..... 120

Avoines bigarrées..... 111

Avoines Plata 51-52 kilos..... 94

Avoines Plata 55 kilos..... 95

Sarrasin (biétrage)..... 105

Sarrasin (Loire-Inférieure)..... 107

Orge Maroc..... 70

Seigle du Danube..... 166

Son bonne fabrication..... 56

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes..... 290 à 295

Paille de blé pressée..... 225 à 230

Paille d'orge en bottes..... 205 à 210

Paille d'avoine en bottes..... 205 à 210

Paille d'avoine pressée..... 205 à 210

Foin, suivant qualité..... 225 à 260

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 20 mai

On cote le demi-kilo

VEAUX : 487. — 1re qualité, 5,50 à 6,50; 2e qual., 4,50 à 5,50; 3e qual., 3,50 à 4,50.

BŒUFS : 2. — Devant : 1re qualité, 2,50 à 2,75; 2e qual., 1,75 à 2,50; 3e qual., 0,75 à 1,75. Derrière : 1re qualité, 5,50 à 6,50; 2e qual., 4,50 à 5,50; 3e qual., 3,50 à 4,50.

MOUTONS : 301. — 1re qualité, 12,50 à 8,50; 2e qual., 6 à 7 fr.; 3e qual., 5 à 6 fr. Agneaux sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 0,75; plus haut, 6,50; prix moyen, 3,62.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3,50; plus haut, 6,50; prix moyen, 5 fr.

MOUTONS. — Plus bas, 5 fr.; plus haut, 8,50; prix moyen, 6,75.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 25 mai

Artichauts, les 12, 10 fr. — Asperges, la botte, 5 fr. — Carottes, la botte, 1,50.

— Choux pommes, les 16, 7 fr. — Choux-fleurs, les 11, 10 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Haricots verts, le kilo, 7 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Navets, la botte, 1,25. — Nois, le kilo, 5 fr. — Oseille, le kilo, 0,50. — Oignons, le kilo, 2,50. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Petits pois, le kilo, 5 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Scersouilles, la botte, 2 fr. — Pommes de terre : Noirmoutier, le kilo 1,00; vieilles, 0,60.

Cours des Vins

Muscadet 1er choix..... 750 à 800

Muscadet 2e choix..... 700 à 750

Gros-plant 1er choix..... 300 à 375

Gros-plant 2e choix..... 250 à 300

Noah (suivant degré)..... 100 à 130

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE GAVE

CHEZ EMILE BOULLERY

J.-B. TOULON, Succ^r

Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

Téléphone 133.91

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Beuf. — 1re catégorie, 6 à 14 fr.; 2e cat., 2,50 à 3,50; 3e cat., 1 à 2,50.

Veau. — 1re catégorie, 7 à 10 fr.; 2e cat., 6,50; 3e cat., 4 à 5,50.

Mouton. — 1re catégorie, 9 à 10 fr.; 2e cat., 7 à 8 fr.; 3e cat., 4 fr.

Porc. — 6,50 à 8,50

Beurre. — 7 à 8 fr.

Œufs. — La douzaine : 4 à 4,25.

Lapins. — 11 à 12 fr.

Poulets. — 11 à 12 fr.

Poulets, la couple, gros 35-50 fr., moyens 30-35 fr., petits 25-30 fr.; canards, la pièce, 30-35 fr.; pigeons, la couple, 10-12 fr.; lapins, la pièce, 12-20 fr.; œufs, le kilo, 3,50 à 4,50; beurre, le demi-kilo, 5,75 à 7 fr.; veaux, le kilo, 6-6,75; porcs, 6,70-6,80; porcs de lait, 180-210 fr.

CANDE

Marché du 23 mai. — Blé, 152-154 fr.; orge, 100-105 fr.; avoine, 114-115 fr.; seigle, 100-105 fr.; sarrasin, 100-110 fr.; pommes de terre, 45-55 fr.; paille, les 1.000 kilos, 210-230 fr.; foin, 330-380 fr.

Beurre, le demi-kilo, 4,25-4,50; œufs, la douzaine, 3,50-3,75; poulets, 36-40 fr.; la couple, canards, 30-34 fr.; la couple; pigeons, 10-11 fr.; la couple; lapins, 12-15 fr.; la pièce.

Porcs gras, amenés 50, le kilo 6,25-6,75; porcs maigres, amen. 150, le kilo 6,25; porcelains, am. 500, la pièce 140-180 fr.

CHATEAUBRIANT

Farine, 210 à 220 fr.; blé, 150 fr.; sarrasin, 90 à 92 fr.; avoine, 120 à 125 fr.; orge, 100 fr.; son, 85 fr.; paille, 120 à 125 fr.; foin, 100 à 120 fr.

Pommes de terre nouvelles, 2,25 le kil. Cidre, 100 à 110 fr. la barrique, droits en sus.

Beurre en gros, 10 fr. le kilo; détail, 12 fr.; œufs, 3 à 3,75 la douzaine.

Vieilles poules, 30-35 fr.; gros poulets, 35-40 fr.; moyens, 28-35 fr.; petits, 23-26 fr.; canards, 38-44 fr.; pigeons, 10-12 fr., le tout la couple; lapins, 10-15 fr.

Beufs, 3 à 4 fr. le kilo; vaches, 2,50 à 3,75; veaux, 2,60 à 2,75 la livre; porcs gras, 6,50 à 6,60 le kilo; porcs maigres, 200 à 325 fr.; porcs de lait, 120 à 150 fr.

Foire des Terrasses. — Bonnes vaches

avancées de veaux ou fraîches vèlées, aux environs de 2.000 fr.; bêtes d'élevage, 1.200 à 1.800 fr.; bovins de 18 mois à 2 ans, 1.000 à 1.500 fr.; génisses, 1.300 à 1.800 fr.; vaches bretonnes, 1.300 à 1.500 fr.

Beufs de travail accouplés, six dents, 5.000 à 6.000 fr.; quatre dents, 3.500 à 4.500 fr.

Poulaillers, 1.300 à 1.500 fr.; chevaux de 3 à 5 ans, 3.500 à 4.000 fr.; chevaux de boucherie, 600 à 1.200 fr.